

DEPARTEMENT  
de l'AUDE

Arrondissement  
de CARCASSONNE



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

## Commune d'ALZONNE

### COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2023

Présents : 16

BANQUET Régis

VIEU Brigitte MEINIER Céline BONNAFOUS Henri GILLIS Cyril

DENUC Anne-Marie ENCINAS Nathalie FORT Thibault GIEULES Bernard

LEPRÊTRE Marianne LOGEAIS Christelle LOPEZ Jean JEANET Anaïs RAMON Jérémie

REGRAGUI Leila RUMEAU Gérard TISSEYRE Jacques

formant la majorité des membres en exercice.

Absents (excusés) : 2

TISSEYRE Jacques CAHUZAC Carole

Secrétaire de séance : JEANET Anaïs

Nombre de Conseillers

Municipaux en service

18

Convocation du CM  
en date du :

11/10/2023

L'appel est fait par Mme Anaïs JEANET, secrétaire de séance.

Constatant que le quorum requis est atteint, M le Maire déclare la séance ouverte.

M le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du 11 septembre 2023.

Le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

M le Maire passe la parole à la Conseillère départementale et Vice-Présidente du Conseil départemental, Mme Chloé Danillon qui intervient pour rappeler et définir le rôle du Département en matière d'aide aux communes et tirer le bilan sur le canton de la Malepère à la Montagne Noire.

- Maintien du centre d'incendie et de secours à Alzonne
- Augmentation du budget du SDIS +1 million
- Solidarité renforcée dans le domaine de la protection maternelle et infantile pour les 1500 enfants du territoire (+200)

- Mise en place de l'accueil social inconditionnel de proximité au sein des services du département (accueils généraux, maisons départementales des solidarités, espaces seniors et MDPH) afin de fournir une réponse à chaque habitant qui se présente à un point d'accueil du Département quelle que soit l'objet de la demande
- Investissements du Département maintenus sur le canton tels que la salle polyvalente de Saissac, le city stade d'Arzens, AEP des communes de la Montagne Noire et le développement de la plateforme agrilocal
- APA : 230 personnes aidées dans le canton, soutien financier de l'EHPAD de la Montagne Noire, maison de retraite et hôpital de Castelnaudary et une mise en place d'évaluateurs départementaux en lien avec l'ARS
- Maintien du partenariat avec le tissu associatif avec plus de 190 000€ de subventions en matière culturelle et sportive
- Modification du règlement des aides aux communes avec notamment la mise en place de critère éco-responsabilité (réutilisation des déchets, rénovation des bâtiments anciens et préservation de la biodiversité)

✦ **Convention mise à disposition de personnel - CIAS agglo**

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant que pour assurer la continuité du service, M le Maire propose de conclure cette convention de mise à disposition,

M le Maire rappelle que la commune met des agents à disposition du CIAS « Carcassonne Agglo Solidarité » pour l'exercice des fonctions d'animateur d'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 jusqu'au 31 juillet 2024.

Le conseil municipal approuve la convention susvisée telle que présentée ci-dessus.

✦ **Convention de mise à disposition auprès des communes membres de la solution « Ma Com'une » sur le territoire de Carcassonne Agglo**

Dans un contexte de transparence des comptes publics, les enjeux et obligations des collectivités locales ont été précisés par la loi NOTRe du 7 août 2015 et notamment :

- Mise en ligne des documents d'informations budgétaires et financières
- Réalisation pour toutes les collectivités d'une note de présentation retraçant les informations financières essentielles des comptes votés

La solution « Ma Com'une » est outil permettant la réalisation automatisée et personnalisable de ses livrables de communication financière : bulletin municipal,

notes réglementaires, tableaux de suivi des taux d'exécution budgétaire, visuels pour commissions ou réunions publiques.

Le conseil municipal approuve la convention exposée ci-dessus.

✚ **Fonds de péréquation des ressources intercommunales et intercommunales / Attributions des aides financières aux projets communaux**

M. le Maire expose :

Dans le prolongement du règlement intercommunal d'attribution d'aides aux tiers, Carcassonne Agglo propose l'attribution de fonds de concours en appui des projets communaux, au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.).

L'objectif du F.P.I.C. se caractérise par une péréquation des ressources des structures intercommunales et communales les plus favorisées vers celles moins favorisées ; pour rappel, et ce depuis la création dudit fond, Carcassonne Agglo est bénéficiaire du F.P.I.C. sans y contribuer.

La répartition entre la Communauté d'Agglomération et les communes ainsi qu'entre les communes est déterminée en fonction de trois critères définis par la loi de finances 2012 :

- . 20 % en fonction du potentiel financier intercommunal agrégé,
- . 60 % en fonction du revenu moyen par habitant,
- . 20 % en fonction de l'effort fiscal.

Sur la base du présent rapport, il vous appartient de bien vouloir en délibérer et, le cas échéant :

- D'approuver l'attribution des aides financières aux projets communaux sur la base des critères réglementaires de droit commun
- D'approuver le montant de fonds de concours attribué à la commune d'Alzonne

Le conseil municipal approuve le montant de fonds de concours attribué à la commune d'Alzonne de **29710€**

✚ **Demandes de subventions 2023 - Département - Etat - Région : aménagement d'un commerce - Promenade**

M. le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'engager des travaux d'aménagement d'un local commercial donnant sur la Promenade compte tenu de l'acquisition récente d'un immeuble par la collectivité.

Considérant que le commerce de proximité joue un rôle essentiel dans la dynamisation et la vitalité économique des zones rurales,

Considérant que les commerces en milieu rural contribuent à maintenir des services de proximité pour les habitants en évitant les déplacements vers les villes,

Considérant que l'aménagement d'un commerce donnant sur une place publique permettra de créer un lieu d'échanges et de rencontres pour les alzonnois,

Considérant que la préservation et le développement des commerces locaux participent à la création d'emplois et à la pérennisation des activités économiques,

M le Maire présente le projet d'aménagement du commerce donnant sur la Promenade.

Il est proposé de solliciter des subventions auprès du Département, de la Région et de l'Etat au titre de la DETR pour un montant des travaux estimé à 208 174,16€ HT.

Le conseil municipal sollicite l'aide financière du Département de l'Aude, de la Région Occitanie et de l'Etat (DETR) pour la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus.

± **Subvention Comité des Œuvres Sociales d'Alzonne**

M le Maire rappelle que le COS a pour objet de développer entre ses membres des liens de convivialité, de solidarité et d'entraide.

Compte tenu des objectifs d'action sociale qu'il assure, la commune soutient son action. M le Maire propose donc de verser une subvention de 4 500.00 € au Comité des Œuvres Sociales d'Alzonne.

Le conseil municipal approuve le vote de la subvention au comité des œuvres sociales.

± **Versement subvention opération façades - M. SALLES Daniel (n°36, Avenue Antoine Courrière)**

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie, la commune d'Alzonne promeut la réfection de façades des immeubles et maison d'une partie du cœur de village en attribuant une subvention aux propriétaires qui souhaitent réhabiliter leur patrimoine bâti.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 janvier 2022 approuvant le règlement de « l'opération façades » et fixant le taux de la subvention communale à 25% du montant TTC des travaux réalisés avec un montant plafond de 2500€,

Vu le dossier de demande de subvention enregistré sous le numéro n° OPEF 00923D02,

Vu la déclaration préalable n°01100923D0021 portant sur la rénovation de la façade de l'immeuble sis 36, Avenue Antoine Courrière, parcelle cadastrée 9 section C 1400, déposée par M. SALLES Daniel,  
Vu l'avis favorable de commission d'attribution du 31/03/2023 d'accorder à M. SALLES Daniel une subvention communale prévisionnelle dans le cadre de l'opération précitée,  
Vu le montant total des factures acquittées s'élevant à 6121.23 €,

Montant des travaux réalisés sur factures acquittées	Taux communal de subvention	Montant attribué
6121.23 €	25%	1530.30 €

Vu l'attestation présentée par M. SALLES Daniel mentionnant une la date de fin des travaux au 11/09/2023,

Le conseil municipal vote l'attribution à M. SALLES Daniel d'une subvention de 1530.30 € (mille cinq cent trente euros et trente centimes) pour la rénovation de la façade de l'immeuble sis 36, Avenue Antoine Courrière, parcelle cadastrée 9 section C 1400.

✚ **Versement subvention opération façades - Mr SALLES Daniel (n°38 Avenue Antoine Courrière)**

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie, la commune d'Alzonne promeut la réfection de façades des immeubles et maison d'une partie du cœur de village en attribuant une subvention aux propriétaires qui souhaitent réhabiliter leur patrimoine bâti.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 janvier 2022 approuvant le règlement de « l'opération façades » et fixant le taux de la subvention communale à 25% du montant TTC des travaux réalisés avec un montant plafond de 2500€,

Vu le dossier de demande de subvention enregistré sous le numéro n° OPEF 00923D03,

Vu la déclaration préalable n°01100923D0020 portant sur la rénovation de la façade de l'immeuble sis 38 Avenue Antoine Courrière, parcelle cadastrée 9 section C 353, déposée par Monsieur SALLES Daniel,

Vu l'avis favorable de commission d'attribution du 31/03/2023 d'accorder à M. SALLES Daniel une subvention communale prévisionnelle dans le cadre de l'opération précitée,

Vu le montant total des factures acquittées s'élevant à 6925.40 €,

Montant des travaux réalisés	Taux communal de subvention	Montant attribué
6925.40 €	25%	1731.35 €

Vu l'attestation présentée par Monsieur SALLES Daniel mentionnant une la date de fin des travaux au 11/09/2023,

Le conseil municipal vote l'attribution à M. SALLES Daniel d'une subvention de 1731.35 € (mille sept cent trente et un euros et trente-cinq centimes) pour la rénovation de la façade de l'immeuble sis 38 Avenue Antoine Courrière, parcelle cadastrée section C 353.

✚ **Demande de subvention 2023 - Département : aménagement patio - octogone école maternelle**

M. le Maire expose au conseil municipal l'opportunité d'engager des travaux d'aménagement du patio de l'école maternelle qui permettra une utilisation de cet espace ainsi qu'une modularité de la pièce créée à destination des enfants.

Considérant que le patio actuel de l'école maternelle n'est pas utilisable ce qui limite les activités et affecte le bien-être des enfants,

Considérant que le projet d'aménagement du patio - octogone de l'école maternelle permettra de créer un espace couvert adapté à toutes les conditions climatiques,

Considérant l'intérêt d'offrir un espace de jeu et d'apprentissage supplémentaire pour les élèves favorisant leur épanouissement et leur développement cognitif

M le Maire présente le projet d'aménagement du patio - octogone de l'école maternelle.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département pour un montant des travaux estimé à 233 047,43€ HT.

✚ **Décision budgétaire modificative n°3 portant virement de crédits - budget communal**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2023 / 075.

Considérant que le référentiel M57 a vocation à être généralisé à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 pour toutes les collectivités locales,

Considérant que le référentiel M57 instaure le principe d'une fongibilité des crédits à savoir la possibilité pour l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Vu le budget communal 2022 voté le 12 avril 2023,

Considérant qu'il n'est pas possible pour la commune d'Alzonne de voter des Chapitres de dépenses imprévues car elle ne bénéficie pas d'AP/AE,

M le Maire demande au Conseil Municipal de réaliser les mouvements de crédits consécutifs suivants sur le budget commune :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de recettes	Augmentation de recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D - 1335 - Amendes de police		110.00€		
R - 1345 - Amendes de police				110.00€
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>110.00€</b>		<b>110.00€</b>

Le conseil municipal approuve la décision modificative exposée ci-dessus.

✚ **Demandes de subventions 2023 - Département - Etat - Région : aménagement d'un commerce - Promenade**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2023 / 070.

M. le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'engager des travaux d'aménagement d'un local commercial donnant sur la Promenade compte tenu de l'acquisition récente d'un immeuble par la collectivité.

Considérant que le commerce de proximité joue un rôle essentiel dans la dynamisation et la vitalité économique des zones rurales,

Considérant que les commerces en milieu rural contribuent à maintenir des services de proximité pour les habitants en évitant les déplacements vers les villes,

Considérant que l'aménagement d'un commerce donnant sur une place publique permettra de créer un lieu d'échanges et de rencontres pour les alzonnais,

Considérant que la préservation et le développement des commerces locaux participent à la création d'emplois et à la pérennisation des activités économiques,

M le Maire présente le projet d'aménagement du commerce donnant sur la Promenade.

Il est proposé de solliciter des subventions auprès du Département, de la Région et de l'Etat au titre de la DETR pour un montant des travaux estimé à 245 091,58€ HT.

Le conseil municipal sollicite l'aide financière du Département de l'Aude, de la Région Occitanie et de l'Etat (DETR) pour la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus.

✦ **Demande de subvention 2023 - Département - Etat : aménagement patio - octogone école maternelle**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2023 / 074.

M. le Maire expose au conseil municipal l'opportunité d'engager des travaux d'aménagement du patio de l'école maternelle qui permettra une utilisation de cet espace ainsi qu'une modularité de la pièce créée à destination des enfants.

Considérant que le patio actuel de l'école maternelle n'est pas utilisable ce qui limite les activités et affecte le bien-être des enfants,

Considérant que le projet d'aménagement du patio - octogone de l'école maternelle permettra de créer un espace couvert adapté à toutes les conditions climatiques,

Considérant l'intérêt d'offrir un espace de jeu et d'apprentissage supplémentaire pour les élèves favorisant leur épanouissement et leur développement cognitif

M le Maire présente le projet d'aménagement du patio - octogone de l'école maternelle.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département et de l'Etat au titre de la DETR pour un montant des travaux estimé à 272 143,60€ HT.

Le conseil municipal sollicite l'aide financière du Département de l'Aude et de l'Etat au titre de la DETR pour la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus.

✦ **Questions diverses :**

- Prolongation des travaux de l'église jusqu'au 2<sup>e</sup> trimestre 2024
- Signature du devis de remise en marches des cloches de l'église
- Travaux évacuation eaux pluviales moulin Cambon : répartition 50-50
- Maison France Services en milieu rural mise à l'honneur

**La séance est levée à 20h00.**

Le président de séance  
Le Maire,

Le secrétaire de séance

Régis BANQUET

Cyril GILLIS